

**COMMUNE de MIRANDE**

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 04/10/2024

ID : 032-213202567-20240919-DCM240925CL01-DE

*SLO*

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 19 Septembre 2024**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	16	Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 Septembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 12 Septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

**ETAIENT PRESENTS :** MM. FANTON, DARROUX, FORMENT, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, Mmes ABADIE, CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme CHABBERT à Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS à M. FANTON, Mme PICCIN à M. DARROUX, M. LARAN à M. BARBARA, Mme GABARROT à Mme ABADIE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** MMES LASSALLE ET MENDES.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

**2024-05 - 01 - PROJET DE LEGS DANS LE CADRE D'UNE SUCCESSION**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que Maître CALMELS-SENTENAC a informé, en date du 15 mars 2024 la commune de MIRANDE qu'elle a été désignée légataire universel selon les dispositions testamentaires rédigées par la défunte Mme CASSAGNE Georgette veuve BONNAU, décédée le 04.04.2024.

Afin de permettre la Mairie de choisir entre l'acceptation ou la renonciation de cette libéralité conformément aux termes de l'article L. 2242-1 du CGCT, un inventaire fidèle et une description exacte de tous les meubles meublants ou objets immobiliers, propriété de la défunte, ont été réalisés par un Commissaire-priseur en présence de deux élus de la Mairie.

Au regard du récapitulatif du bilan de l'actif et du passif proposé ci-après, il en ressort que la succession présente un caractère déficitaire, l'estimation du bien immobilier ne permettant pas de compenser, entre autres, les créances du Conseil départemental au titre de l'aide à l'hébergement pour personnes âgées et de l'aide-ménagère.

ACTIF		PASSIF	
Caisse d'Epargne :	16 906,31 €	Trésorerie :	717,13 €
Arrérage Retraite :	522,83 €	Créances du Département :	
Meubles :	1 278,00 €	- Au titre de l'hébergement pour personnes âgées :	99 511,54 €
Immeuble :	90 000,00 €	- Au titre de l'aide-ménagère :	24 866,27 €
CARSAT Midi-Pyrénées	199,71 €		
<b>Total :</b>	<b>108 936,85 €</b>	<b>Total :</b>	<b>125 094, 94 €</b>

**Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, décide à l'unanimité des suffrages exprimés, de renoncer au legs de la défunte CASSAGNE Georgette veuve BONNAU compte tenu de son caractère déficitaire.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le Secrétaire,  
Thierry VIDAL

Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 20/09/2024  
Le Maire,  
Patrick FANTON

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240925CL01
Objet :	Projet de legs dans le cadre d'une succession
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé
Identifiant unique :	032-213202567-20240919-DCM240925CL01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 032-213202567-20240919-DCM240925CL01-DE-1-1_0.xml	text/xml	873 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DCM 24-05-01- Projet de legs.pdf Nom métier : 99_DE-032-213202567-20240919-DCM240925CL01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	107.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 octobre 2024 à 09h56min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 octobre 2024 à 09h56min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 octobre 2024 à 09h56min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 octobre 2024 à 09h56min44s	Reçu par le MI le 2024-10-04